



**Search *for*
Common
Ground**

POLITIQUE DE “Safeguarding” -

PRÉVENTION ET DE PROTECTION DES ENFANTS

Note: Ce document comprend la politique et les procédures de prévention et de protection, y compris la protection et la prévention de l'exploitation et des abus sexuels des enfants, jeunes et adultes vulnérables, et est donc une élaboration d'énoncés de politiques connexes faites dans le Code de conduite de Search.

Approuvé par l'équipe de direction le: 10 novembre 2020; rebranded 27 April 2026

Table des matières

PARTIE 1 – LA POLITIQUE

Introduction

Objectif & Portée

Déclaration d'engagement

Prévention

Rapports et réponses

1.6 Modifications et révision des politiques

PARTIE 2 – ANNEXE DES OUTILS ET LIGNES DIRECTRICES

ANNEXE 1- FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE PRÉVENTION ET PROTECTION

ANNEXE 2- DIAGRAMME DE FLUX DES RAPPORTS

ANNEXE 3- FORMULAIRE DE RAPPORT D'INCIDENT ET DE PRÉOCCUPATION DE PRÉVENTION ET PROTECTION

ANNEXE 4 - LIGNES DIRECTRICES RECOMMANDÉES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET PROTECTION POUR LES

BUREAUX DE SEARCH 4.1 Contextes de pays et prévention et protection

4.2 Ressources humaines, recrutement et prévention et protection

4.3 Cycle de programmation et de prévention et protection

4.4 Communications et protection

4.5 Partenaires et fournisseurs

ANNEXE 5 - TERMES DE RÉFÉRENCE DU POINT FOCAL DE PRÉVENTION ET PROTECTION

ANNEXE 5- EXEMPLES DE QUESTIONS D'ENTREVUE DE PRÉVENTION ET PROTECTION

ANNEXE 6 - MODÈLE D'ÉVALUATION DES RISQUES DE PRÉVENTION ET PROTECTION

ANNEXE 7 - MODÈLE DE LISTE DE RÉFÉRENCE DE PRÉVENTION ET PROTECTION

ANNEXE 8 - OUTIL D'AUTO-AUDIT DE PRÉVENTION ET PROTECTION

PARTIE 1 – LA POLITIQUE

1.1 Introduction

Search For Common Ground («Search») travaille à transformer la façon dont le monde traite les conflits; loin des approches contradictoires et vers des solutions collaboratives. L'autonomisation des enfants et des jeunes en tant que leaders clés dans la construction de la paix est au cœur de notre travail. La violence touche de manière disproportionnée les jeunes : ils constituent la population majoritaire dans de nombreuses zones touchées par les conflits et la violence est l'une des principales causes de décès chez les 15-29 ans.¹ Les jeunes influencent également la manière dont les conflits se déroulent et beaucoup travaillent activement pour la paix. Les enfants et les jeunes ont le droit de vivre, de se développer, d'être protégés et de participer.²²

Grâce à notre travail, le personnel de Search et les affiliés peuvent engager des enfants et des jeunes, ainsi que les adultes qui peuvent être incapables de se protéger pour diverses raisons (voir les définitions ci-dessous). Ces groupes sont confrontés à des risques particuliers de discrimination, de négligence, d'abus et d'exploitation de la part de ceux qui sont en position de confiance et de pouvoir à leur égard. Search reconnaît que nous avons la responsabilité de veiller à ce que notre personnel, nos partenaires, nos opérations et nos programmes n'exposent pas ces groupes vulnérables à des préjudices.

Cette politique de prévention et de protection et de protection de l'enfance reflète l'engagement de Search à protéger les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables contre les préjudices et les abus. Elle met en place des mesures pour créer un environnement sûr pour les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables qui entrent en contact avec Search, ainsi que pour les affiliés de Search eux-mêmes.

La Politique aborde clairement tous les domaines du continuum de la prévention et de la protection : prévention, identification, rapports et intervention. Elle est divisée en deux parties : Partie 1 : La Politique ; Partie 2 : Annexe d'outils et lignes directrices.

Celle-ci est l'une des nombreuses politiques à être lues en conjonction avec le Code de conduite de Search, la politique "mère" fondamentale, qui établit un cadre global de conduite éthique dans toute l'organisation. Par conséquent, toutes les politiques et procédures qui s'appliquent à la conformité et aux enquêtes concernant les violations du Code de conduite s'appliquent également à la prévention et à la protection de l'enfance, y compris les directives en matière de rapports et d'enquêtes. La politique s'appuie sur les meilleures pratiques et normes dans le domaine de la prévention et de la protection.

1.2 Objectif et portée

La politique de prévention et de protection de *Search* vise à protéger les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables qui entrent en contact avec notre organisation et nos partenaires contre les abus, la négligence et l'exploitation physique, sexuelle et émotionnelle. Cette politique vise à prévenir, identifier et répondre aux préoccupations de prévention et protection, en assurant la

¹ Statistique du site Web de Search <https://www.sfcg.org/the-need/>

² United Nations Human Rights Office of the High Commissioner. (1989). Convention on the rights of the child - Article 6: Survival and development - Children have the right to live. Governments should ensure that children survive and develop healthily. New York, United States: United Nations General Assembly. Retrieved from <http://www.ohchr.org/EN/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx>

responsabilité à tout moment. Search a une politique de tolérance zéro à l'égard de l'inconduite sexuelle, du harcèlement, de l'exploitation ou de l'abus de toute nature.

La politique de prévention et protection s'applique à toutes les personnes associées à Search, y compris, mais sans s'y limiter :

- Tous les membres du personnel permanent et temporaire
- Personnel communautaire ou agents motivateurs (c.-à-d'observateurs communautaires, travailleurs sociaux)
- Bénévoles, stagiaires et boursiers
- Consultants
- Traducteurs
- Conseil d'administration de Search
- Visiteurs invités (y compris donateurs/bailleurs de fonds ; médias/journalistes)
- Organisations partenaires (c.-à -d. ONG locales, ministères gouvernementaux, etc.)
- Entrepreneurs tiers (c.-à-d. fournisseurs, constructeurs, etc.)
- Membres d'organismes de recherche, d'institutions universitaires et d'associés.

Le terme générique '*Affiliés de Search*' sera utilisé pour désigner toutes les personnes associées à Search. La prévention et la protection et la protection de l'enfance sont la responsabilité de tous chez Search.

TERMES ET DÉFINITIONS

Prévention et Protection :³ La responsabilité organisationnelle de prendre toutes les mesures raisonnables pour prévenir que des préjudices soient causés par le personnel, les opérations et les programmes de Search; protéger les personnes, en particulier les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables, contre le risque de préjudice qui peut être causé par l'entrée en contact avec Search; et de réagir de façon appropriée en cas de préjudice.

Protection de l'enfance :⁴ Protection de l'enfance : Mesures que des individus, des organisations y compris Search, des pays et des communautés entreprennent pour protéger les enfants contre les actes de violence, d'abus, de négligence et d'exploitation. Il s'agit d'une partie importante de la protection et comprend des programmes mis en œuvre par Search ou nos partenaires pour prévenir, répondre et résoudre les abus subis par les enfants.

Enfant : Tout être humain âgé de moins de 18 ans. Cette politique s'applique de manière égale aux enfants, quels que soient leurs antécédents, leur âge, leur classe, leur sexe, leur région, leur origine ethnique, leur race, leur religion, leurs capacités ou leur orientation sexuelle.

³ Définition adapté de la "Politique de prévention et protection et de protection de l'enfance (Safeguarding and Child Protection Policy)", Service volontaire à l'étranger (Voluntary Service Overseas), p.2

⁴ La Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant énonce dans son article 19 les droits des enfants à être protégés contre "toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle"

Jeunesse ou Jeunes : La “jeunesse” est une période de transition qui chevauche l’adolescence et l’âge adulte et dont la définition précise varie selon les régions et les organisations. Cette politique s’adresse principalement aux personnes âgées de 15 à 25 ans (de “l’adolescence” à la “première jeunesse”) reconnaissant que les jeunes ont des besoins de protection distincts à prendre en considération, différents des besoins des enfants plus jeunes et des adultes vulnérables. (Pour plus d’informations voir le [mémo de Search sur les catégories d’âge](#))

Adulte vulnérable : Une personne qui, en raison d'un handicap, de son âge, de son sexe, de sa situation sociale et économique, de sa maladie ou du contexte dans lequel elle se trouve, peut être incapable de prendre soin d'elle-même ou de se protéger contre les abus, les préjudices ou l'exploitation.⁵

ABUS : TYPES ET DÉFINITIONS

L'abus est la violation des droits humains et civils d'une personne par une ou plusieurs autres personnes. Cela peut prendre la forme d'abus physiques, psychologiques, financiers ou sexuels, de négligence ou de traitement négligent ou d'exploitation commerciale ou autre, d'une négligence ou d'un traitement négligent ou d'une exploitation commerciale ou autre, ayant pour conséquence un préjudice réel ou potentiel pour la santé, la survie, le développement ou la dignité d'une personne, et en particulier d'un enfant, d'une jeune personne ou d'un adulte vulnérable. L'abus peut être un acte unique ou répété et peut être involontaire ou délibéré⁶. Cela peut avoir lieu par le biais d'interactions physiques, verbales ou digitales.

PRINCIPAUX TYPES RECONNUS DE PRÉJUDICES ET D'ABUS:⁷

1. Violence physique: Violence physique: préjudice physique réel ou potentiel perpétré par une autre personne, adulte ou enfant. Il peut s’agir de coups, gifles, secousses, empoisonnements, brûlures ou d’autres actes physiques.

2. Violence émotionnelle ou psychologique: Mauvais traitements émotionnels persistants qui ont des répercussions négatives sur le développement émotionnel et psychologique d’une personne. Cela peut se produire en personne ou en ligne, y compris la critique constante, confinement cellulaire et l’isolement, les traitements dégradants, la dévalorisation, l’humiliation,

⁵ [Modèles de politique de prévention et protection](#), bond (réseau britannique d'organisations travaillant dans le domaine du développement international)

⁶ Adapté de la “Politique de prévention et protection et de protection de l’enfance (Safeguarding and Child Protection Policy)”, Service volontaire à l’étranger, p. 2.

⁷ Adapté de “Assurer la sécurité des enfants (Keeping Children Safe)” (2014), “Comprendre la prévention et protection des enfants, guide pour les animateurs (Understanding Child Safeguarding, a Facilitators Guide)”, page 25

l'intimidation (y compris la cyberintimidation), les menaces, la discrimination, le ridicule ou d'autres formes non physiques de traitement hostile ou d'exclusion.

3. Harcèlement sexuel : Continuum de comportements et de pratiques inacceptables et indésirables de nature sexuelle qui peuvent inclure, mais sans s'y limiter, des suggestions ou des exigences sexuelles, des demandes de faveurs sexuelles et des comportements ou gestes sexuels, verbaux ou physiques, qui sont ou pourraient raisonnablement être perçus comme offensants ou humiliants.⁸

4. Négligence : manquement persistant à répondre aux besoins physiques et/ou psychologiques fondamentaux d'une personne vulnérable, ce qui est susceptible d'entraîner une grave altération de son développement sain en général. Cela comprend l'incapacité de surveiller et de protéger adéquatement les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables contre les préjudices, ainsi que de fournir une nutrition adéquate, un abri et des conditions de vie sûres.

5. Abus sexuels : forcer ou inciter une personne vulnérable à participer à des activités sexuelles qu'elle ne comprend pas pleinement et n'a guère d'autre choix que de consentir. Cela peut inclure le viol, le sexe oral, la pénétration, la masturbation, les baisers, les frottements et les attouchements inappropriés. Les abus sexuels comprennent également la participation des enfants à la visualisation ou à la production d'images sexuelles, le fait d'être témoin d'activités sexuelles et l'encouragement des enfants, des jeunes ou des adultes vulnérables à se comporter de façon sexuellement inappropriée.

6. Exploitation : cela englobe - sans s'y limiter - l'exploitation commerciale et sexuelle : L'exploitation commerciale ou autre d'un enfant se réfère à l'utilisation de l'enfant dans le travail ou d'autres activités au profit d'autrui. Cela inclut, sans s'y limiter, le travail des enfants qui viole les normes internationales ou la législation locale ou qui est dangereux et pourrait nuire à leur santé, leur développement ou leur éducation, y compris le recrutement d'enfants dans des groupes armés. L'exploitation sexuelle, quant à elle, est une forme d'exploitation et d'abus sexuel qui implique tout abus réel ou tenté d'une position de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance à des fins sexuelles. Cela comprend le fait de tirer profit financièrement, socialement ou politiquement de l'exploitation sexuelle d'autrui⁹. Cela implique que des enfants, des jeunes ou des adultes vulnérables se livrent à des activités sexuelles

LES PRATIQUES SUIVANTES PEUVENT ÉGALEMENT CONSTITUER DES ABUS :

Pratiques traditionnelles néfastes : pratiques fondées sur des croyances et des valeurs culturelles qui ont des conséquences néfastes pour les enfants, les jeunes ou les adultes vulnérables, par exemple la sorcellerie, le mariage précoce ou forcé, et les mutilations génitales féminines.

Abus digital : Les technologies de l'information et de la communication peuvent exposer les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables à des préjudices en les exposant à du matériel

⁸ Ministère britannique du développement international : Orientations contre l'exploitation et les abus sexuels et le harcèlement sexuel dans le secteur de l'aide (2019) <https://www.gov.uk/guidance/safeguarding-against-sexual-exploitation-and-abuse-and-sexual-harassment-seah-in-the-aid-sector>

⁹ Ministère britannique du développement international : Orientations contre l'exploitation et les abus sexuels et le harcèlement sexuel dans le secteur de l'aide (2019)

préjudiciable, en partageant leurs informations personnelles et en facilitant les comportements à risque. Parmi ces risques figurent l'exposition à des contenus sexuels violents ou non désirés, la désinformation, la cyber intimidation et le harcèlement en ligne, la surveillance, la collecte de leurs renseignements personnels, la violation de la vie privée, les escroqueries, etc.

1.3 Déclaration d'engagement

Search s'engage à assurer la protection égale de toutes les personnes contre les préjudices, les abus, la négligence et l'exploitation. Nous reconnaissons que les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables ont des besoins de protection particuliers et nous nous engageons à les protéger contre les préjudices qui découlent du contact avec notre personnel, nos opérations ou nos programmes. Nous nous engageons à respecter les principes fondamentaux suivants tout au long de la protection, de la prévention, de l'identification, du signalement et de l'intervention :

1. **Égalité des droits** : Tous les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables sans discrimination ont le droit d'être protégés contre l'exploitation, la violence, les abus et la négligence.^{9 10}
2. **La responsabilité de chacun : Tous les affiliés de Search** ont le devoir de diligence, et la responsabilité de prioriser la sécurité et le bien-être des enfants, des jeunes et des adultes vulnérables lorsque nous entrons en contact direct ou indirect avec eux.
3. **Signalements obligatoires et confidentiels** : Toute infraction présumée ou toute violation de la politique de prévention et protection doit être immédiatement signalée au responsable des ressources humaines et/ou au coordinateur pour l'éthique et la prévention et protection. La confidentialité sera maintenue tout au long de la procédure, dans la mesure du possible.
4. **Tolérance zéro** : Search ne tolérera aucune forme d'abus et prendra toutes les mesures nécessaires pour accomplir notre devoir de diligence et agir lorsque nous soupçonnons qu'il existe un risque de préjudice ou un préjudice réel.
5. **Le meilleur intérêt de l'enfant, du jeune ou de l'adulte vulnérable**: Toutes les décisions et actions qui concernent les enfants, les jeunes ou les adultes vulnérables seront conformes à leurs meilleurs intérêts.^{10 11}
6. **Ne pas nuire** : Notre responsabilité auprès des enfants, des jeunes et des adultes vulnérables est de minimiser les préjudices ou l'exposition aux préjudices qui pourraient résulter par inadvertance de nos programmes ou opérations, y compris tout au long du processus de signalement et des mesures de prévention et protection.
7. **Gestion des risques** : Search garantit que les risques sont identifiés et minimisés dès la phase de planification jusqu'à la phase de mise en œuvre des activités.
8. **Transparence** : Tous les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables qui entrent en contact avec Search (ainsi que leurs soignants et leurs communautés, le cas échéant) doivent comprendre leurs droits à la sécurité et à la protection, les risques auxquels ils sont confrontés lorsqu'ils participent, les comportements interdits par les affiliés de Search, et comment signaler et de traiter les problèmes qui peuvent survenir. L'information doit être diffusée de manière appropriée respectant l'âge, la langue, les capacités, l'alphabétisation et la communauté.
9. **Participation** : Search reconnaît que tous les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables ont le droit d'exprimer et de voir leurs opinions prises au sérieux sur toutes les questions qui les concernent. Search reconnaît également qu'une participation significative améliore le bien-être, le développement et la

¹⁰ Comme l'indique la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, articles 2 et 19 ([voir résumé ici](#)), [Résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies \(résumé ici\)](#) et [la résolution 2535 du Conseil de sécurité des Nations Unies, L'article 16](#) de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées, et le [Pacte volontaire des Nations Unies sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels](#)

¹¹ Tel que décrit dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, article 3 ([voir résumé ici](#))

protection des enfants et des jeunes. Search encourage ainsi les enfants, les jeunes, les adultes vulnérables et leurs communautés à parler ouvertement de leurs interactions avec les affiliés de Search et entre eux. Cela leur donne les moyens de mieux se protéger et les aide à prendre part aux décisions qui les concernent en fonction de leur âge et de leur niveau de maturité.

10. **Respecter la dignité** : Search et ses affiliés doivent toujours traiter les personnes avec lesquelles nous entrons en contact - y compris les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables - avec dignité et respect pour leur valeur inhérente et leur valeur en tant qu'êtres humains. En honorant la dignité des autres, nous augmentons la nôtre.¹²

1.4 Prévention

Responsabilités de Search

Search devra :

- S'assurer que dans le cadre de cette politique tout le personnel y aura accès, la connaîtra et sera conscient de ses responsabilités.
- Concevoir et entreprendre tous ses programmes, activités et opérations de manière à protéger les personnes contre les préjudices qui peuvent résulter d'entrer en contact avec Search. Cela comprend la manière dont l'information sur les personnes participant à nos programmes est recueillie et communiquée
- Mettre en œuvre des procédures de prévention et protection lors du recrutement et de la gestion du personnel et d'autres affiliés.
- Veiller à ce que **chaque bureau de pays** avec des programmes ou des priorités stratégiques engageant des enfants, des jeunes ou des adultes vulnérables assigne et entraîne un point focal éthique et de prévention et protection pour élaborer un processus spécifique à chaque pays pour assurer le signalement et d'intervention en matière de prévention et protection basé sur la législation locale applicable, les procédures (y compris les protocoles inter-agences existants) et les services disponibles, et produire un résumé dans les langues locales et des formats accessibles pour le personnel, les affiliés et les participants au programme.
- Veiller à ce que le personnel reçoive une formation sur la prévention et protection à un niveau correspondant à son rôle au sein de l'organisation.
- Surveiller régulièrement les tendances et les développements de prévention et protection dans l'ensemble de l'organisation aux niveaux national, régional et Mondial.
- Effectuer un auto-audit de prévention et protection tous les trois ans.

Pour chaque projet qui entre en contact avec des enfants, des jeunes ou des adultes vulnérables, Search devra :

- Veiller à ce que la conception du projet et le budget des donateurs comprennent des mesures de prévention et protection (décrites ci-dessous)
- Désigner et former un point focal pour l'éthique et la prévention et protection dans chaque bureau de projet
- Évaluer les risques et les capacités de prévention et protection pendant le démarrage du projet et identifier les mesures d'atténuation, y compris l'élaboration ou la mise à jour d'une liste de référence des soutiens nécessaires (par exemple, sécurité, soins médicaux, santé mentale et psychosociale, juridiques, et besoins essentiels)
- Exiger que tous les partenaires aient leur propre politique de prévention et protection appropriée (qui

¹² Manuel de formation sur l'approche common ground (Common Ground Approach Training Manual), p. 102. Disponible à : <https://drive.google.com/file/d/1tJRpwqHmtSH94An1HNKiOy2ZMGOy2V4/view>. Les violations de la dignité peuvent amener les gens à choisir la violence. Comprendre ce que signifie respecter la dignité, ainsi que nos tentations de la violer, peut nourrir des relations qui sont conscientes de cette puissante dynamique. Lorsque nous honorons la dignité, nous créons la confiance et un sentiment d'interdépendance avec les autres.

interdit, prévient et décrit les mesures de signalement et de réponse appropriées pour les types d'abus énoncés ci-dessus) ou adaptent les mesures de Search et incluent une formation à la prévention et protection, si nécessaire, dans les plans de renforcement des capacités des partenaires

- Veiller à ce que les procédures de signalement et d'intervention en matière de prévention et protection soient alignées aux protocoles des donateurs et à ceux en vigueur entre agences

- Créer un mécanisme confidentiel de plaintes pour les commentaires des participants et de leurs communautés tout au long du projet, aligné sur les procédures locales de signalement et de réponse de prévention et protection développées par le bureau de pays
- Former tout le personnel et les affiliés impliqués dans le projet sur la prévention et protection ainsi qu'aux procédures de signalement et de réponse
- Informer tous les partenaires, fournisseurs, participants et communautés des engagements et procédures de prévention et protection dans la (les) langue(s) locale(s)
- Recueillir les commentaires des participants sur l'efficacité de la prévention et protection et la conduite du personnel pendant le S&E
- S'assurer que toutes les communications internes ou externes du projet respectent les principes fondamentaux de l'intérêt supérieur, NE PAS NUIRE, respecter la dignité et la participation. Cela inclut l'obtention d'un consentement écrit et éclairé avant toute représentation des participants dans les communications et de définir les communications appropriées par et entre le personnel et les participants.

Note : Ces mesures de prévention et protection doivent être incluses dans la conception du projet et dans les budgets des donateurs. Veuillez-vous référer à l'annexe pour des directives supplémentaires.

Personnel et affiliés de Search

Tout le personnel et les affiliés de Search qui entrent en contact avec des enfants, des jeunes et des adultes vulnérables, tant dans notre vie professionnelle que privée, devraient toujours :

- Être attentifs aux indicateurs d'abus, de violence, de négligence ou d'exploitation liés aux catégories d'abus cités ci-dessus.
- Être conscients que de nombreux enfants et jeunes, et certains adultes avec lesquels nous travaillons, peuvent être particulièrement exposés aux risques, y compris les enfants non accompagnés et séparés, les enfants et les jeunes autrefois associés à des groupes armés, les personnes handicapées et les ménages avec des enfants chefs de famille.
- Traiter tous les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables avec dignité et respect, indépendamment de leur race, sexe, langue, religion, opinions, nationalité, origine ethnique, handicap, sexualité, orientation sexuelle, identité de genre ou tout autre statut.
- Être conscient des risques possibles que les affiliés, les opérations ou les programmes de Search peuvent poser aux enfants, aux jeunes et aux adultes vulnérables, et de la nécessité de prévenir ces risques. (Voir les détails sur les évaluations des risques de prévention et protection ci-dessous).
- Veiller à ce que le meilleur intérêt de l'enfant, du jeune ou de l'adulte vulnérable soit toujours prioritaire au-dessus de tout autre objectif.
- Éviter d'être placé dans une situation où ils se trouvent seuls avec un ou plusieurs enfants, des jeunes ou des adultes vulnérables avec lesquels ils entrent en contact dans le cadre de leur travail avec Search sans autorisation préalable de leur responsable, sauf en cas d'absolue nécessité et si l'enfant, le jeune ou l'adulte vulnérable est en danger.
- S'assurer que tout le personnel de Search, les affiliés et les partenaires respectent la politique de Search de

prévention et protection et de protection de l'enfance, qui doit être lue conjointement avec toutes les autres politiques, y compris le code de conduite de Search.

- Respecter pleinement les lois du pays d'accueil et les lois locales sur le bien-être et la protection des enfants, des jeunes et des adultes vulnérables, y compris celles relatives au travail des enfants ou aux normes internationales, selon ce qui est donné.
- Respecter la [Convention internationale des droits de l'enfant, les principes directeurs sur la participation des jeunes à la consolidation de la paix, Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées](#), et le [Pacte volontaire des Nations Unies sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels](#), ainsi que les standards de prévention et protection pertinentes des donateurs.
- Divulguer toute condamnation ou enquête liée à des abus (physiques, sexuels, émotionnels ou psychologiques, à la négligence ou à l'exploitation) dont ils font l'objet.
- Signaler immédiatement et au plus tard dans les 24 heures toute préoccupation ou tout soupçon concernant des violations de la prévention et protection au responsable RH / point focal Éthique et prévention et protection.

*Le personnel de Search, ses affiliés ou ses partenaires ne doivent **jamais** :*

- S'engager dans toute forme d'abus, d'exploitation ou de négligence, ou mettre un enfant, un jeune ou un adulte vulnérable en danger d'abus ou d'exploitation.
- Frapper ou agresser physiquement ou abuser des enfants, des jeunes ou des adultes vulnérables. ● Se livrer à une activité sexuelle ou avoir une relation sexuelle avec une personne âgée de moins de 18 ans, indépendamment de l'âge du consentement ou la coutume locale. (Une croyance erronée dans l'âge d'un enfant n'est pas une défense).
- S'engager dans toute forme d'activité sexuelle avec les participants.
- Participer à la traite des personnes, procurer des actes sexuels commerciaux ou recourir au travail forcé dans le cadre d'un projet.
- Développer, encourager ou ne pas prendre de mesures concernant des relations avec des enfants, des jeunes ou des adultes vulnérables qui pourraient être considérées de quelque manière que ce soit comme des relations d'exploitation, inappropriées, sexuelles ou abusives.
- Passer un temps excessif seul ou passer une nuit seul avec des enfants, des jeunes ou des adultes vulnérables bénéficiant des programmes de Search et qui ne font pas partie de leur famille, que ce soit dans leur maison, au bureau de Search ou ailleurs.
- Tolérer ou participer au comportement d'enfants, de jeunes ou d'adultes vulnérables qui sont dangereux, illégaux, discriminatoires ou abusifs.
- Agissez de manière à dénigrer, dégrader, humilier, déshonorer ou perpétuer toute autre forme de violence émotionnelle - que ce soit par contact verbal ou digital.
- Discriminer ou montrer un traitement préférentiel à l'égard de certains participants.
- Exposer les enfants, les jeunes ou les adultes vulnérables à des contenus inappropriés, y compris la pornographie, la violence extrême ou des images inappropriées.
- Convenir avec un enfant, un jeune ou un adulte vulnérable de garder un secret qui a des implications sur leur sécurité ou celle d'autres jeunes ou adultes vulnérables.
- Prendre ou partager des photos ou des vidéos d'enfants, de jeunes ou d'adultes vulnérables participants qui sont dégradantes, victimisation ou inappropriées, ou qui n'ont pas leur consentement éclairé, ou qui ne

sont pas strictement professionnelles et approuvées en conséquence.

- Se placer dans une situation où ils sont vulnérables aux allégations de mauvaise conduite.

Note : La liste ci-dessus n'est pas exhaustive. Le personnel, les représentants ou les partenaires de Search ne devraient jamais présenter des comportements ou des actions qui peuvent être vécus ou perçus comme abusifs.

1.5 Rapports et réponses

Identifier les préoccupations en matière de protection

En tant que membre du personnel, affilié ou partenaire de Search, vous pouvez rencontrer divers problèmes de prévention et protection dans le cadre de votre travail. Ces inquiétudes peuvent inclure :

- Un enfant, un jeune ou un adulte vulnérable qui vous révèle, à vous ou à quelqu'un d'autre, qu'il a été maltraité. Un enfant, un jeune ou un adulte vulnérable qui manifeste un comportement préoccupant, par exemple un comportement trop sexualisé, des pleurs, des tremblements.
- Un enfant, un jeune ou un adulte vulnérable présentant une blessure qui est incompatible avec son explication. Être témoin d'un comportement inapproprié de la part d'un membre du personnel ou d'un affilié de Search envers un enfant, un jeune ou un adulte vulnérable.
- Recevoir une allégation selon laquelle un membre du personnel, un affilié ou un partenaire de Search abuse d'un enfant, d'un jeune ou d'un adulte vulnérable.
- Être témoin d'un abus au sein d'une autre organisation ou au sens large de la communauté plus élargie dans laquelle vous travaillez. *Note : toutes les formes de violence - émotionnelle, physique, sexuelle, négligence et d'exploitation - sont des préoccupations de prévention et de protection.*

Recevoir une révélation d'un enfant, d'un adolescent ou d'un adulte vulnérable ¹³

Si un problème de prévention et protection vous est communiqué directement, observez les bonnes pratiques suivantes, en utilisant l'acronyme *LIVES* :

- **Laissez** tomber tout jugement et écoutez attentivement, avec empathie
- **Informez-vous** sur les besoins et les préoccupations (émotionnelles, physiques, sociales, pratiques, etc.).
- **Validez**, en montrant que vous le comprenez et que vous le croyez. Assurez-lui que ce n'est pas sa faute. Ne posez que les questions pertinentes nécessaires pour bien comprendre la plainte (qui, quoi, où, quand, et non pas pourquoi).
- **Être sûr** que la sécurité de l'enfant, du jeune ou de l'adulte vulnérable n'est pas menacée par d'autres préjudices et évaluer les besoins d'assistance immédiate (par exemple, assistance médicale en cas de blessures graves).
- **Soutenez** la personne en discutant les prochaines étapes et en l'aidant à se connecter avec le point focal éthique et prévention et protection ou avec toute autre assistance immédiate si nécessaire. Vous devez :
 - Expliquer que tout le personnel de Search et les personnes liées à l'organisation sont tenus de faire un rapport lorsqu'ils ont pris connaissance d'une plainte ou d'une préoccupation. Rassurez-vous que toutes les informations resteront privées et ne seront partagées qu'en cas de nécessité.

¹³ Adapté de "Traitement des rapports sur la prévention et protection (Dealing with Safeguarding Reports)", bond, https://www.bond.org.uk/sites/default/files/bond_safeguarding_dealing_with_reports_procedure.pdf et les procédures opérationnelles standard du PSEA mondiale et celles sur la coopération inter-agences dans les mécanismes de plainte communautaires, approuvées par les principaux de l'IASC en juin 2016

- Faites un rapport au membre du personnel approprié (voir ci-dessous)

Signaler des problèmes de prévention et protection

Search veillera à ce que des moyens sûrs, appropriés et accessibles de signaler les problèmes de prévention et protection soient mis à la disposition du personnel et des communautés avec lesquelles nous travaillons.

Comme indiqué dans le code de conduite, Search exhorte le personnel et les affiliés à signaler toute violation présumée des règles de prévention et protection sans crainte de représailles. Si un affilié ne se sent pas à l'aise pour signaler une activité qu'il juge inappropriée par le biais de la structure de signalement décrite ci-dessous, ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, ces préoccupations peuvent être signalées de manière confidentielle directement aux ressources humaines globales, basées à Washington DC, ou soumises de manière anonyme à EthicsPoint, le service externe engagé par Search à cette fin, par le biais d'un formulaire en ligne ou par téléphone à l'adresse: <https://sfcg.ethicspoint.com>.

Search acceptera également les plaintes provenant de sources externes telles que les membres du public, les partenaires et les organismes officiels. Search s'assurera également qu'il existe un mécanisme de feedback confidentiel (par exemple, une boîte de commentaires/plaintes) disponible pour les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables qui pourraient ne pas être à l'aise pour exprimer leurs préoccupations à haute voix aux affiliés de Search.

Comment signaler un problème de prévention et protection : Voir l'annexe 2: Diagramme de flux des rapports.

- Signalez immédiatement, dans un délai maximum de 24 heures, tout problème de prévention et protection et de protection de l'enfance au point focal Ethics & Safeguarding ou à votre supérieur hiérarchique, à la direction générale ou à tout membre du département des ressources humaines. Cette personne est chargée de faire un rapport aux RH, qui prendront toutes les mesures de suivi et de communication nécessaires, comme indiqué dans les lignes directrices d'enquête de Search. Si vous ne vous sentez pas à l'aise pour faire un rapport à ces membres du personnel (par exemple, si vous estimez que votre rapport ne sera pas pris au sérieux ou si cette personne est impliquée dans l'affaire), vous pouvez faire un rapport aux ressources humaines globales, ou à [Ethicspoint](#).
- Veiller à ce que la confidentialité soit respectée tout au long du processus, en particulier celle de l'enfant, du jeune ou de l'adulte vulnérable et de l'agresseur présumé, afin de garantir que la personne vulnérable ne soit pas exposée à des risques supplémentaires ou à un préjudice réel. Les informations ne doivent être partagées qu'en cas de nécessité.
- Le personnel, les affiliés et les partenaires de Search ont également la responsabilité de signaler les cas externes d'abus de personnes vulnérables, soit au point focal éthique et de prévention et protection pour obtenir des conseils, soit aux autorités compétentes.
- Veillez à ce que l'enfant, le jeune ou la personne vulnérable soit en sécurité et reçoive les soins médicaux nécessaires s'il souffre d'une blessure grave.

Note : la formation sur ce qu'il faut faire et ne pas faire si un enfant, un jeune ou un adulte vulnérable fait une divulgation, sera incluse dans la formation sur la prévention et la protection et la protection de l'enfance.

Réponse aux préoccupations en matière de prévention et protection

Tous les incidents feront l'objet d'une enquête et resteront confidentiels, les informations seront partagées uniquement en cas de nécessité. Cela est essentiel pour garantir que l'enfant, le jeune ou l'adulte vulnérable et l'agresseur présumé ne soient pas exposés à un risque de préjudice, et pour empêcher la propagation de la désinformation ou des mensonges.

Search doit assurer les premiers soins psychologiques appropriés, fournis par le point focal pour l'éthique et la prévention et protection, à l'enfant, au jeune ou à l'adulte vulnérable et aux personnes impliquées. Search garantira également qu'aucun autre préjudice ne sera causé à l'enfant, au jeune ou à la personne vulnérable au cours de l'enquête, en ne les interrogeant qu'une seule fois afin de minimiser les traumatismes et détresses supplémentaires et en veillant à ce que l'intervieweur soit formé aux techniques d'entrevue adaptées à l'âge et au développement des survivants d'abus. Search garantira également que l'enfant, le jeune ou l'adulte vulnérable et les personnes impliquées prennent part aux décisions qui les concernent, en fonction de leur âge et de leur degré de maturité.

S'il est constaté qu'il y a eu violation de la politique Search de prévention et protection et de protection de l'enfance, Search prendra toute mesure jugée nécessaire, y compris :

- **Les mesures disciplinaires**, qui peuvent inclure des processus de gestion des performances, le licenciement ou des enquêtes judiciaires menées par les autorités compétentes à l'extérieur (si l'allégation est de nature criminelle).
- **Fournir une assistance à la victime** et prendre des mesures immédiates pour protéger et soutenir l'enfant, le jeune, l'adulte vulnérable ou les autres personnes impliquées, selon le cas.
- **Prévenir que de tels incidents se reproduisent**, par exemple en mettant en œuvre des mesures correctives et en révisant la politique de prévention et protection et les lignes directrices pour prévenir de futurs incidents

Confidentialité

La confidentialité doit être maintenue dans toutes les étapes du processus de divulgation et de rapport. Le nom de l'enfant ou des enfants, du jeune ou de l'adulte vulnérable associé à l'allégation d'abus, en plus des détails de l'allégation elle-même, ainsi que l'identité de l'auteur présumé de l'abus, seront gardés confidentiels au plus haut degré possible. Toute violation de la confidentialité pourrait avoir de graves répercussions tant pour la personne vulnérable que pour l'auteur présumé et son organisation, y compris des menaces, des représailles et des attaques, et une atteinte à la réputation.

Tous les rapports/dossiers seront documentés dans un lieu sécurisé, verrouillé et ignifuge avec un accès limité. S'il est envoyé par courrier électronique, le formulaire de rapport d'incident ou de problème doit être envoyé dans un fichier protégé par un mot de passe, au responsable des ressources humaines/point focal pour l'éthique et la prévention et protection, avec le mot de passe envoyé par téléphone pour assurer le plus grand niveau de sécurité. Les points focaux pour l'éthique et la prévention et protection conserveront les journaux

d'incidents dans une base de données sécurisée gérée par les RH. Les informations ne seront partagées qu'en cas de nécessité avec les parties concernées.

CADRE JURIDIQUE

La politique de prévention et de protection et de protection de l'enfance de Search est basée sur la législation internationale et nationale. Les cadres juridiques qui guident cette politique sont la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (1989), ainsi que les Protocoles Facultatifs de la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la traite des enfants, la prostitution des enfants et la pornographie infantile (2000), le Protocole Facultatif de la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (2000), [Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées \(UN Convention on the Rights of Persons with Disabilities\)](#); et le [Pacte volontaire des Nations Unies sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels. \(UN Voluntary Compact on Preventing Sexual Exploitation and Abuse\)](#).

1.6 Modifications et révision de la politique

Modifications : *Search s'engage à réviser et à mettre à jour continuellement ses politiques et procédures. Par conséquent, cette politique et ces lignes directrices de prévention et protection sont susceptibles d'être modifiées selon les besoins pour répondre et s'adapter à l'évolution des circonstances. Toute modification ou renonciation à une disposition doit être approuvée par le/la VP HR & Admin.*

Auto- Audit : *Search devrait mener une auto-audit (voir outil en annexe) tous les trois ans, en impliquant tout le personnel pertinent. L'objectif d'un audit est d'examiner et de fournir un aperçu de ce que Search fait pour assurer la sécurité des enfants, des jeunes et des adultes vulnérables, de leur qualités, des niveaux de sensibilisation aux mesures de prévention et protection au sein de Search et sur quelles améliorations de prévention et protection nous devons nous concentrer. Les mises à jour suggérées de la politique et des procédures seront examinées après chaque audit.*

PARTIE 2 - ANNEXE DES OUTILS ET DES LIGNES DIRECTRICES

ANNEXE 1- FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE PRÉVENTION ET PROTECTION

STATEMENT OF COMMITMENT

La politique de prévention et protection de *Search For Common Ground* s'applique à l'ensemble du personnel de *Search* et de ses affiliés, y compris le personnel communautaire ou les agents motivateurs, les bénévoles et les stagiaires, les consultants, les traducteurs, le conseil d'administration, les visiteurs, y compris les donateurs, les médias, les journalistes, les organisations partenaires, les entrepreneurs tiers et les organismes de recherche.

J'ai lu et compris mes responsabilités décrites dans la présente politique de prévention et protection (partie 1). Je suis d'accord avec les termes inclus dans cette politique et je reconnais l'importance de me conformer à ces normes lorsque je travaille avec ou représente *Search*. Je comprends que tout non-respect de ces normes fera l'objet de mesures disciplinaires.

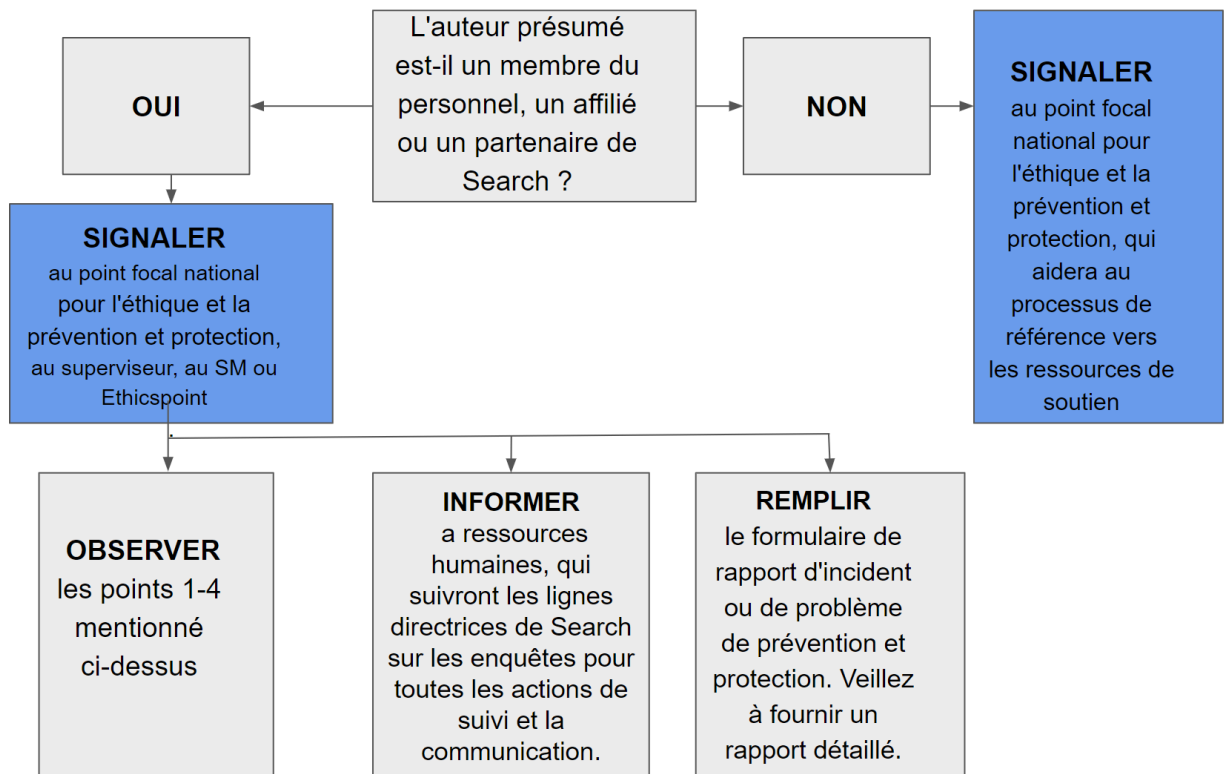
Si un changement dans ma situation personnelle est susceptible d'avoir une incidence sur ma capacité à exercer mes fonctions et de créer un risque pour les enfants, les jeunes ou les adultes vulnérables, je confirme que j'informe immédiatement les points focaux de *Search* pour l'éthique et la prévention et protection et le responsable des ressources humaines et que je leur demanderai conseil.

:Nom
Titre du post/ Rôle/ Fonction :
Affiliation/ Organisation :
Signature :
Date

ANNEXE 2- DIAGRAMME DE FLUX DES RAPPORTS

AVEZ-VOUS VU, ÉCOUTÉ OU SUSPECTÉ UNE AFFAIRE DANS LAQUELLE LE PERSONNEL DE SEARCH, DES PARTENAIRES OU DES ASSOCIÉS ONT MIS EN DANGER UN ENFANT, UN JEUNE OU UN ADULTE VULNÉRABLE OU ONT POTENTIELLEMENT ABUSÉ D'EUX ?

1. Suivez l'acronyme LIVES. Écouter (Listen), s'informer (Inquire) sur les besoins et les problèmes, Valider, assurer la sécurité (Ensure safety) et mettre la personne en contact avec le Soutien et le traitement dont elle a besoin. Assurez-vous d'expliquer votre obligation de signalement et de confidentialité.
2. Signalez immédiatement vos préoccupations. Tout retard peut exposer la ou les personnes concernées à un risque supplémentaire ou à un préjudice réel.
3. Si vous n'êtes pas sûr de signaler ou non un incident, simplement signalez-le.
4. Maintenez la confidentialité et ne discutez pas de l'incident avec d'autres personnes, à l'exception du point focal de sauvegarde/responsable des ressources humaines à qui vous avez soumis le rapport. Cela pourrait exposer la personne concernée ou le personnel à des risques.



ANNEXE 3- FORMULAIRE DE RAPPORT D'INCIDENT OU DE PRÉOCCUPATION DE

PRÉVENTION ET PROTECTION

Si un incident de prévention et protection a été vu, entendu ou suspecté, il doit être signalé dans les délais indiqués dans le diagramme de flux des rapports (immédiatement). Ces formulaires remplis doivent être conservés en toute sécurité dans un endroit sûr et verrouillé, accessible seulement par les personnes désignées, y compris le point focal pour l'éthique et la prévention et protection et le responsable des ressources humaines. S'il est envoyé par e-mail, l'expéditeur doit s'assurer que le fichier est protégé par un mot de passe, et partager ce mot de passe par SMS pour plus de sécurité. La confidentialité et la transparence doivent être respectées tout au long du processus.

Information du déclarant		
Nom :	Poste :	Renseignements de contact :
Date :	Lien avec l'enfant, le jeune ou l'adulte vulnérable :	Signature :
Rapport établi par (si différent de la personne mentionnée ci-dessus):		
Nom :	Poste :	Renseignements de contact :
Date :	Lien avec l'enfant, le jeune ou l'adulte vulnérable :	Signature :
Détails du rapport		
Date de déclaration :	Date de l'incident :	Lieu de l'incident :
Informations sur l'enfant, le jeune ou l'adulte vulnérable:		
Nom	Âge et date de naissance :	
Tout type de handicap	: Numéro de contact :	Langue parlée :
Informations sur la personne en charge (le cas échéant, requis pour les enfants de moins de 18 ans)		
Nom des parents/tuteurs :	Relation avec l'enfant :	Adresse :
Numéro de téléphone	: Langue parlée :	Tout type de handicap :
Type d'incident (cochez une case):		

<ul style="list-style-type: none"> ● Un enfant, un jeune ou un adulte révèle des abus physiques, sexuels ou émotionnels, la négligence ou l'exploitation d'un enfant, d'un jeune ou d'un adulte vulnérable. ● Un membre du personnel soupçonne des abus physiques, sexuels, émotionnels, la négligence ou l'exploitation d'un enfant, d'un jeune ou d'un adulte vulnérable. ● Autres préoccupations en matière de prévention et protection ● Décès d'un participant 		
Détails de l'incident ou de la préoccupation (qui, où, quoi, pourquoi, quand). Inclure les mots de l'enfant lorsque cela est possible :		
Mesures prises pour assurer la sécurité et la santé d'un enfant, d'un adolescent ou d'un adulte vulnérable :		
Situation actuelle et sécurité d'un enfant, d'un adolescent ou d'un adulte vulnérable :		
Autres témoins / qui d'autre sait (famille, individus, communauté, personnel) :		
Mesures prises à ce jour (p. ex. déposer une plainte à la police, aux services sociaux, autres) :		
Détails sur les auteurs présumés (si connus et pertinents) :		
Nom :	Age :	Poste :
Adresse :	Emplacement actuel :	Emploi :
Relation avec l'enfant, le jeune ou l'adulte vulnérable :		
Cette section doit être complétée par le point focal Éthique et prévention et protection/ le responsable des ressources humaines après réception du rapport :		
Mesures à prendre :		
Nom :	Poste :	

Lieu :

Date et heure de réception du rapport :

ANNEXE 4- LIGNES DIRECTRICES RECOMMANDÉES EN MATIÈRE DE PROTECTION POUR LES BUREAUX DE SEARCH

Cette annexe comprend des lignes directrices de prévention et protection recommandées pour les bureaux de Search en ce qui concerne les contextes nationaux, le cycle de programmation, les communications, et les partenaires et fournisseurs.

4.1 Contexte national et protection et prévention

Chaque bureau national de Search ayant des priorités stratégiques et des programmes engageant les enfants, les jeunes ou les adultes vulnérables est encouragé à :

- Adhérer à la politique de prévention et protection et de protection de l'enfance, indépendamment de l'âge du consentement ou des coutumes locales
- Développer un processus spécifique à chaque pays pour la prévention et protection, le signalement et la réponse, basé sur la législation applicable régissant le bien-être/sécurité/protection/droits des enfants, des jeunes et des personnes vulnérables, le comportement approprié, d'âge de consentement, les procédures officielles de signalement et d'intervention (y compris les protocoles inter-agences existants), et ainsi de suite.
- Désigner un point focal pour l'éthique et la prévention et protection dans chaque bureau (voir les termes de référence en annexe)
- Créer une liste de référence des autorités et services pertinents pour les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables (par exemple, la sécurité, les soins médicaux, le soutien psychosocial, les services juridiques et assistance matérielle de base - voir le modèle en annexe), y compris, le cas échéant, l'identification et l'adhésion à tout réseau et protocole inter-agences,
- Créer un résumé de la politique de prévention et protection de Search en tenant compte des cadres juridiques spécifiques à chaque pays, traduit dans les langues locales, adapté aux formats appropriés pour les enfants et présenté sous format graphique ou autres formats accessibles. [Voici un bon exemple de communication accessible sur la prévention et protection](#)
- Inclure la prévention et la protection et la protection des enfants comme un sujet permanent dans les réunions de l'équipe de direction ou son équivalent dans chaque pays d'opération avec des projets impliquant des enfants, des jeunes ou des adultes vulnérables. Au cours de ces réunions, le point focal éthique et de prévention et protection ou le responsable des ressources humaines concerné devrait présenter, le cas échéant, une mise à jour sur les tendances et les développements en matière de prévention et protection.
- Prévoir un briefing spécifique à chaque pays en matière de prévention et protection et de protection de l'enfance dans le cadre des briefings sur la sûreté et la sécurité pour tous les visiteurs des bureaux de pays de Search y compris les représentants régionaux et du siège, si leurs visites sont susceptibles de les mettre en contact avec des enfants, des jeunes ou des adultes vulnérables.

4.2 Ressources humaines, recrutement et prévention et protection

Recrutement: prendre des mesures pour prévenir les risques d'abus à tous les étapes du recrutement, telles que

publier nos normes de prévention et protection et de protection de l'enfance sur notre site web¹⁴ et dans nos descriptions de poste¹⁵, en intégrant des questions spécifiques de prévention et protection et de protection de l'enfance dans les entretiens pour les postes qui demandent le contact avec des enfants, des jeunes ou des adultes vulnérables (voir l'annexe 4), en vérifiant les références, le casier judiciaire, le cas échéant, et en procédant à des vérifications informelles des antécédents en utilisant les médias sociaux tels que LinkedIn, Facebook, Twitter et Instagram, où des informations accessibles au public peuvent être consultées. Toutes les informations doivent être enregistrées de manière sûre et confidentielle pour référence ultérieure si nécessaire.

Toutes les personnes qui joignent Search sont tenues de lire, comprendre et signer la politique de prévention et protection et de protection de l'enfance par le biais du formulaire de déclaration (annexe 1) et de recevoir un résumé de la politique pour référence rapide. Le formulaire de déclaration signé doit être conservé en toute sécurité dans le dossier de chaque personne, ou dans le système de classement approprié établi par les ressources humaines. Un candidat ne peut être nommé à un poste sans avoir signé la politique de prévention et protection et les autres politiques obligatoires, y compris le code de conduite. Cette certification peut être combinée avec la certification d'avoir lu le code de conduite.

Formation et soutien du personnel : Le renforcement continu des capacités par l'acquisition de compétences et la formation est nécessaire pour garantir que toutes les normes de prévention et protection sont intégrées et maintenues dans tous les domaines de notre travail.

- Programme d'intégration : Au cours des premières semaines d'emploi, le personnel de Search reçoit un briefing sur la politique de prévention et protection dans le cadre du programme d'intégration des ressources humaines.
- Des kits de formation spécifiques seront développés pour les différents rôles, reconnaissant que les points focaux d'éthique et de prévention et protection auront besoin d'une formation supplémentaire spécifique à leurs responsabilités. Les membres du personnel ou les consultants chargés d'enquêter sur les allégations auront également besoin d'une formation spécifique sur les techniques d'entrevue adaptées à l'âge et sensibles aux traumatismes.
- **Gestion des performances** : Les DEP pour le personnel qui gère des projets impliquant des enfants, des jeunes ou des adultes vulnérables devraient couvrir la mesure dans laquelle les inquiétudes en matière de prévention et protection ont été intégrées dans l'ensemble du projet.

4.3 Cycle de programmation et prévention et protection

Tout au long du cycle du projet, tout programme impliquant des enfants, des jeunes ou des adultes vulnérables devra se préparer et prendre des mesures pour garantir que la politique de prévention et protection est mise en œuvre.

Conception et mise en œuvre du projet

¹⁴ Par exemple, sur notre page de recrutement, Search s'engage à protéger les intérêts, les droits et le bien-être des enfants, des jeunes et des adultes vulnérables avec lesquels elle est en contact et à mener ses programmes et opérations de manière sûre pour les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables."

¹⁵ Par exemple, inclure une ligne sous "Devoirs/Responsabilités" du type : "Restez vigilant et sensible à tout risque de prévention et protection, acquérez les connaissances et les compétences pertinentes qui vous permettront de promouvoir des pratiques de prévention et protection solides, de comprendre la politique et les procédures de prévention et protection et conduisez-vous d'une manière conforme à la Politique de prévention et protection."

Chaque nouveau projet travaillant directement avec des enfants, des jeunes ou des adultes vulnérables devrait prévoir un budget, du personnel et du temps appropriés pour :

- **Attribuer** un point focal pour l'éthique et la prévention et protection (voir le TdR à l'annexe 5) et former / actualiser leur formation en matière de premiers secours psychologiques, etc.
- **Effectuer une évaluation des risques et des capacités de prévention et protection spécifiques au projet** (voir le modèle en annexe) avant d'entreprendre des activités avec des enfants, des jeunes ou des adultes vulnérables. Analyser les risques potentiels de prévention et protection auxquels ils peuvent être exposés dans le cadre de la programmation et des opérations, ainsi que les connaissances et les capacités de prévention et protection du personnel et des partenaires et les exigences de prévention et protection des donateurs. Cette analyse peut être intégrée dans les évaluations globales des risques effectuées au démarrage. Les évaluations des risques devraient inclure: l'identification des contacts de Search avec les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables, les risques potentiels (y compris les risques socioculturels, de santé mentale, physiques, juridiques, politiques, financiers, numériques) qui peuvent survenir par ce contact, l'évaluation de la probabilité et de l'impact de chaque risque, la définition des stratégies pour atténuer et prévenir les risques, et la révision régulière de ces mesures pendant toute la durée du projet, y compris avec les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables participant au programme. Les points focaux pour l'éthique et la prévention et protection et le responsable des ressources humaines devraient être informés des projets à haut risque et les conseiller en conséquence.
- **Atténuer les risques de prévention et protection**, y compris les capacités des RH et des points focaux pour l'éthique et la prévention et protection, un soutien adéquat des adultes/techniques (en particulier pour les activités menées par les enfants ou les jeunes), et un soutien juridique et de santé mentale/psychosocial en cas de besoin et en fonction des services disponibles. Dans les projets où les enfants et les jeunes peuvent avoir vécu des traumatismes ou seront en contact avec leurs pairs qui peuvent avoir vécu des traumatismes - ce qui est probable dans les zones touchées par le conflit - une partie des mesures d'atténuation des risques devrait inclure la sensibilisation aux traumatismes et équiper les participants avec des outils pour réagir et surmonter ces traumatismes.
- **Augmenter la liste de référence** avec les types de soutien local disponibles pour les enfants, les jeunes ou les adultes vulnérables participants en fonction des risques identifiés (prendre en compte les besoins de soutien en matière de santé mentale et de protection psychosociale, politique, juridique, physique, financière et numérique) pour compléter la liste de référence nationale créée par le bureau de pays (voir le modèle en annexe).
- **Informé tout le personnel du projet et les organisations** partenaires de la politique, du processus de signalement et du point focal éthique et prévention et protection désigné.
 - **Formation du nouveau personnel et des partenaires**, et actualisation des nouvelles capacités de

prévention et protection ou de techniques appropriées de développement pour le personnel et les partenaires déjà en place dans les trois premiers mois de la mise en œuvre du projet.

- **Activités de sensibilisation** pour les enfants participants et leurs tuteurs, les jeunes et les adultes vulnérables sur la politique de prévention et protection et les mécanismes de rapport, y compris la traduction et la production de matériel sur la prévention et protection dans des formats accessibles

aux participants, y compris des images, des jeux de rôle, des vidéos et d'autres supports appropriés. Ces activités peuvent être intégrées à d'autres activités de sensibilisation communautaire lorsque Search commence à travailler dans un lieu cible. Les séances de sensibilisation doivent être adaptées au contexte et sensibles à l'âge, au sexe et à la culture. Dans le cadre de ces séances, il est également important de discuter avec les participants des risques auxquels ils peuvent être confrontés en participant, de ce qui les fait se sentir en sécurité et en danger, et de la manière dont ils se sentent à l'aise pour exprimer leurs préoccupations, et intégrer cela dans les procédures et mécanismes de plainte. [Voici un bon exemple de communication accessible sur la prévention et la protection.](#)

- **Appuyer les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables participants à prendre part aux décisions** qui les concernent au cours du cycle du projet, en fonction de leur âge et de leur niveau de maturité, y compris lors de la conception du projet (Voir le [webinaire Youth-Inclusive Design](#) pour en savoir plus).
- **Dans le plan de suivi et d'évaluation**, intégrer des méthodes de feedback des participants vulnérables, de leurs familles et de leurs communautés, ainsi que des indicateurs sur la qualité de la participation (voir ci-dessous).

Des pratiques supplémentaires de prévention et protection pour les projets impliquant des enfants, des jeunes ou des adultes vulnérables sont énumérées ci-dessous:¹⁶

- Exiger que tous les visiteurs et affiliés qui entreront en contact avec des enfants dans le cadre du projet signent le formulaire de déclaration de prévention et protection. Un visiteur ne doit jamais visiter un projet avec des enfants, des jeunes ou des adultes vulnérables à l'improviste et sans l'approbation préalable d'un représentant de Search. Les enfants, les jeunes et les personnes vulnérables ne doivent jamais être laissés seuls avec les visiteurs, au moins un membre du personnel doit toujours être présent.
- Règle des deux adultes: faire en sorte qu'il y a toujours deux adultes avec les enfants et qu'ils ne soient jamais laissés seuls avec un membre du personnel ou un affilié. Le ratio approprié d'adultes par rapport aux jeunes et aux adultes vulnérables devrait également être discuté, la sécurité étant la priorité absolue.
- Encourager la participation des parents / tuteurs / communauté, selon le cas, par exemple, participer aux activités du projet, sans diminuer l'autonomie et le libre arbitre des enfants ou des jeunes, leur liberté d'expression, etc.
- S'assurer de savoir qui a la responsabilité de prendre soin d'un enfant, d'un jeune ou d'un adulte vulnérable dans chaque programme ou projet et d'avoir un registre de leurs informations de contact.
- S'assurer que le personnel est facilement identifiable au travail, par exemple en portant un t-shirt ou un badge.
- Obtenir le consentement des parents ou du tuteur principal pour la participation des enfants aux activités dans la mesure du possible.
- Impliquez les enfants et leurs parents, les jeunes et les adultes vulnérables dans l'élaboration de codes de bonne conduite pour le personnel et les participants. Par exemple, lors de l'élaboration des lignes directrices contre l'intimidation.

Suivi et évaluation du projet

- Créer une procédure ou un mécanisme de plaintes confidentielles (p. Ex. Boîtes de commentaires /

¹⁶ Adapté de Veiller à la sécurité des enfants (Keeping Children Safe). (2014), "Les Normes internationales de prévention et protection de l'enfant (The International Child Safeguarding Standards)", page 19.

plaintes) avec les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables et des participants de leurs familles et communautés, pour leur permettre de partager leurs commentaires en toute sécurité tout au long du projet. Assurez-vous que tous les participants et leurs familles et communautés connaissent la procédure de plainte. Note: les plaintes anonymes de prévention et protection seront difficiles à suivre sans détails et peuvent mettre des personnes en danger,¹⁷ il faut donc mettre l'accent sur le fait que les participants se sentent en sécurité et à l'aise pour signaler de manière confidentielle les problèmes de prévention et protection.

- Dans le cadre du plan de S&E du projet, assurez-vous que les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables, ainsi que leurs soignants / familles et communautés, aient des moyens de fournir leurs commentaires sur le projet, en plus de l'efficacité des normes de prévention et protection et de la conduite du personnel / affiliés au projet. Par exemple, des groupes de discussion ou des entrevues avec des informateurs clés à l'aide d'outils et de techniques adaptés au niveau de développement. Envisagez d'inclure des indicateurs sur la qualité de la participation au programme, tels que «le pourcentage de participants qui ont estimé que leurs opinions étaient entendues et appréciées par le personnel du projet» et aussi “ le pourcentage de participants qui se sentaient en sécurité et conscients des risques pendant le projet”.

Rapports

- Documenter les progrès liés à la prévention et protection dans le rapport de gestion trimestriel existants. Il peut s'agir de leçons apprises qui serviront à éclairer les projets, pratiques et processus futurs.
- Résumer les préoccupations relatives au code de conduite qui sont signalées de manière générique dans ces rapports de gestion trimestriels sans identifier les personnes concernées / autres informations identifiables. Cela devrait inclure les mesures de suivi prises et en cours, et être mises à la disposition du personnel concerné (y compris le conseil d'administration et la direction).
- Les journaux d'incidents de prévention et protection doivent être envoyés au responsable de la politique et de la conformité interne par les points focaux nationaux ou régionaux de l'éthique et la prévention et protection dans le cadre des rapports de gestion trimestriels existants. Cela renforcera la capacité de Search à identifier les tendances en matière de prévention et protection des enfants et, par conséquent, à envisager des mesures d'atténuation supplémentaires à mettre en place.

4.4 Communications et Prévention et Protection

Les communications concernant les enfants, les jeunes ou les adultes vulnérables ainsi que l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC - c'est-à-dire les appareils mobiles, les ordinateurs, l'internet, les médias sociaux, etc.) dans les programmes peuvent les exposer à un certain nombre de risques, y compris les représailles, la discrimination ou l'exploitation, la cyber intimidation, et plus encore. Il est impératif que nous prenions les précautions nécessaires pour atténuer ces risques et que nous suivions les meilleures pratiques en matière de prévention et protection lorsque Search cherche à présenter des enfants, des jeunes et

¹⁷ Assurer la sécurité des enfants (Keeping Children Safe). (2014), " Normes internationales de prévention et protection de l'enfant (The International Child Safeguarding Standards) ", page 36.

des adultes vulnérables dans les communications internes et externes¹⁸, ainsi que dans notre utilisation des TIC.

Technologies de l'information et de la communication : Search utilise les TIC pour la programmation et à des fins de communication, y compris les appareils mobiles (smartphones, tablettes et ordinateurs portables), les ordinateurs, les systèmes d'information ainsi que les médias sociaux/Internet. Quelle que soit la technologie utilisée, les TIC peuvent exposer les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables à des risques supplémentaires (risques commerciaux, agressifs, sexuels et liés aux valeurs), par le biais du matériel auquel ils peuvent être exposés, des informations qu'ils partagent sur eux-mêmes et de la manière dont cela peut faciliter les comportements à risque. Parmi ces risques, on peut citer l'exposition à des contenus sexuels violents ou indésirables, la désinformation, la cyber intimidation, la collecte de leurs informations personnelles, les escroqueries, etc. Les risques et les indicateurs de mauvaise conduite par le biais de la technologie et des médias sociaux doivent être inclus dans l'évaluation des risques, le plan d'atténuation, la formation du personnel, la sensibilisation et les discussions sur la conduite appropriée avec les participants. La conduite appropriée du personnel en ce qui concerne le téléphone, les médias sociaux ou tout autre type de communication en dehors des activités du projet avec les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables doit également être convenue avec le point focal Éthique et prévention et protection, l'équipe du projet et les participants.

Communication éthique sur les enfants, les jeunes, les adultes vulnérables : Nous avons la responsabilité de raconter des histoires d'une manière éthique et digne, en veillant à ce que les principes fondamentaux de la section 1.3, notamment le meilleur intérêt, ne pas nuire, le respect de la dignité et la participation soient maintenues tout au long du processus. Les reportages sur les enfants, les jeunes ou les adultes vulnérables peuvent les exposer à un certain nombre de risques, notamment les représailles, la discrimination ou l'exploitation, il est donc impératif que nous prenions les précautions nécessaires pour atténuer ces risques.

Consentement et assentiment : Tous les enfants de moins de 18 ans ont besoin d'un consentement éclairé (de la part d'une personne en charge) et un assentiment éclairé (de la part de l'enfant), et les jeunes et les adultes vulnérables ont besoin d'un consentement éclairé, qui doit être recueilli avant toute représentation dans des communications internes ou externes - écrites, audio ou visuelles. Cela inclut la participation à des activités médiatiques ou sociales dans le cadre de la programmation. Les participants doivent être sensibilisés aux risques auxquels ils peuvent être exposés lorsqu'ils utilisent les médias ou les médias sociaux pour le programme, ou lorsqu'ils sont représentés dans des communications internes ou externes.

Le consentement doit être consigné par écrit sur un formulaire de consentement, qui doit ensuite être conservé en toute sécurité. Aucun consentement n'a besoin d'être demandé pour les enfants, les jeunes ou les adultes vulnérables qui figurent à l'arrière-plan d'une photo en dehors d'un projet de Search et qui ne peuvent être identifiés.

Vie privée : Il peut être nécessaire de changer le nom d'une personne pour protéger son identité, en particulier pour les enfants associés aux forces armées et aux groupes armés, les survivants d'abus sexuels, si une

¹⁸ La communication externe comprend le partage de toute information concernant un enfant, un jeune ou un adulte vulnérable dont nous nous occupons – qu'elle soit écrite, audio, visuelle ou vidéo – destinée à un public externe, notamment la presse (presse écrite et en ligne), la télévision et la radiodiffusion (ce qui peut inclure les journaux télévisés et les documentaires), les réseaux sociaux (notamment Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn et toute autre plateforme de réseaux sociaux), les rapports et publications (y compris les rapports stratégiques, les rapports annuels, les évaluations, les rapports thématiques) ainsi que la publicité (panneaux d'affichage, journaux, transports publics, visibilité sur les lieux d'intervention).

personne vulnérable fait l'objet d'une procédure judiciaire, y compris la justice, les demandes de réfugié ou d'asile, etc. Cette information peut être communiquée à l'enfant, au jeune ou à l'adulte concerné, et il est recommandé de leur demander quel nom ils souhaitent utiliser. Si l'enfant, le jeune ou l'adulte ne donne pas d'exemple, un nom culturellement approprié peut être choisi avec l'aide des membres de l'équipe Search, qui respecte leur sexe, ethnique, religion et origine. En revanche, dans certains cas, il peut être dans l'intérêt de la personne que son identité soit partagée dans l'histoire. Il peut s'agir d'un enfant, d'un jeune ou d'un adulte vulnérable qui souhaite exercer sa liberté d'expression pour partager son opinion ou son expérience (tant que cela ne les expose pas à un risque de préjudice).

Interviewer des enfants, des jeunes ou des adultes vulnérables : Un enfant, un jeune ou un adulte vulnérable doit être conscient qu'ils communiquent avec un reporter, un vidéographe, un photographe ou un journaliste, ce qui doit être expliqué par le personnel de Search d'une manière adaptée à son développement. Il peut être approprié pour un interviewer de communiquer en utilisant une gamme de techniques - verbales, visuelles ou théâtrales, selon l'âge et la compréhension de la langue de la personne.

Search doit s'assurer que les questions, attitudes ou commentaires de l'interviewer ne nuisent pas au participant. Au contraire, tout entretien doit être respectueux des normes et expériences culturelles et ne pas mettre le participant en danger. Si un participant a été impliqué dans un événement particulièrement traumatisant, il serait contraire à l'éthique de lui demander de raconter des détails intimes dans le cadre d'un reportage, car cela pourrait entraîner une détresse supplémentaire. En outre, en cas de doute quant à la possibilité qu'une personne particulière soit en danger, il convient de faire un rapport sur la situation générale plutôt que sur son cas spécifique, afin de ne pas l'exposer. Les journalistes d'enfants ou de jeunes dans le cadre des programmes de Search devraient également connaître ces lignes directrices.

Traduction et édition : Il est important de s'assurer que les citations d'un participant soient saisies correctement, sans manipulation ni déclaration erronée. Confirmez, si nécessaire, l'exactitude de ce que l'enfant, le jeune ou l'adulte vulnérable a dit, à la fois auprès de l'enfant et de son gardien / adulte responsable.

Photographie et vidéographie : Le ton des visuels et des vidéos doit être axé sur l'autonomisation, plutôt que de présenter les enfants, les jeunes ou les adultes vulnérables comme des victimes ou des bénéficiaires sans défense. La photographie ou la vidéographie peut également exposer certains participants ou personnes dans certaines situations à des préjudices, comme les enfants associés aux forces armées et aux groupes armés, les survivants de violences sexuelles, une personne accusée ou déclarée coupable d'un crime, une personne atteinte d'une maladie infectieuse ou d'un virus, les enfants et les jeunes participant à des manifestations ou à des activités ou événements sensibles ou politiques.

- Examiner si l'arrière-plan visuel ou sonore peut impliquer une personne vulnérable et la mettre en danger (par exemple, un camp particulier, des panneaux routiers, le nom d'une école), et veillez à ce que ces risques soient atténués.
- S'assurer que la légende qui accompagne la photo est correctement créditée et qu'elle contient des descripteurs précis, respectueux et dignes.
- Search doit s'assurer que les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables sont correctement représentés

sur les photos. Aucun organe génital ne devrait jamais être photographié. Une stricte discrétion doit être exercée à l'égard des enfants sans chemise afin de s'assurer que les photos publiées ne soient pas utilisées comme matériel pour des pédophiles.

- Le personnel, ses affiliés ou ses partenaires de Search ne devraient pas prendre de photos d'enfants, de jeunes ou des adultes vulnérables avec un téléphone portable ou un appareil photo, à moins d'avoir été formés aux pratiques de prévention et protection et d'y avoir été chargés par leur responsable si cela est pertinent pour le projet ou la tâche en question.
- Les enfants, les jeunes et les adultes qui sont dans des situations particulièrement vulnérables, par exemple visiblement mal nourris, blessés, en détresse extrême, seuls ou pleurant, ne devraient pas être photographiés en général, car cela pourrait compromettre leur dignité.

Paiements : Aucun paiement ou autre forme de compensation ne doit être accordé aux enfants, aux jeunes, aux adultes vulnérables ou aux personnes qui s'occupent d'eux en échange de leur consentement, de photos, de vidéos, d'entretiens et d'autres matériels de communication. Tout rafraîchissement fourni, s'il est jugé approprié, devra être approuvé par le responsable du projet concerné.

Rapporter aux enfants: Afin d'assurer une boucle de communication et de feedback avec les enfants et ceux ou celles qui s'occupent d'eux, les jeunes et les adultes vulnérables, il est conseillé au personnel de Search de partager le contenu pertinent de communication dans lequel ils figurent, et de s'assurer que du temps est pris pour diffuser cette information, par exemple si le matériel est publié dans une langue différente de celle dans laquelle elle a été communiquée, ou si le niveau d'alphabétisation exige que le matériel soit expliqué par un autre moyen que la lecture.

Médias sociaux et prévention et protection : L'utilisation des médias sociaux par les participants dans le cadre de la programmation, ainsi que toutes les images et les histoires partagées sur les médias sociaux, suivent les mêmes normes que celles décrites dans la présente politique de prévention et protection et les lignes directrices qui l'accompagnent, à noter que :

- Tous les messages sur les médias sociaux impliquant des enfants ou des personnes vulnérables doivent être approuvés par le chef de projet concerné avant d'être publiés par le personnel de communication compétent.
- Lors de la publication de messages sur les médias sociaux, le personnel de Search et les participants au programme doivent veiller à ce que l'approche "Do no harm - ne pas nuire en français" soit prioritaire à tout moment. Cela peut signifier que l'identité du participant soit dissimulée, ainsi que les caractéristiques identifiables telles que le lieu, la communauté, l'ethnicité, la religion. Le personnel de Search et les participants au programme doivent également savoir que certaines plateformes de médias sociaux étiquettent automatiquement les lieux, ce qui pourrait être nécessaire de désactiver, selon la nature du message.
- Tout le personnel, les affiliés et les partenaires de Search doivent s'abstenir de publier des images d'enfants, de jeunes ou d'adultes vulnérables associés aux activités du projet dans leurs comptes personnels sur les médias sociaux, ils peuvent plutôt partager les informations mises à disposition via les publications de médias sociaux de Search dans l'ensemble de nos bureaux pays.
- Un nombre important de sites de médias sociaux exigent que les enfants soient âgés de plus de 13 ans et le personnel de Search doit s'assurer que le programme respecte ces termes et conditions pour les activités de médias sociaux.

4.5 Partenaires et fournisseurs

Partenaires de mise en œuvre : L'évaluation des politiques et des normes de prévention et protection des partenaires doit être incluse dans les évaluations des partenariats effectuées par Search. Toutes les organisations partenaires sont tenues soit à) de mettre en place leur propre politique de prévention et protection de l'enfance, qui comprend des mesures de prévention, de signalement et d'intervention appropriées d'un niveau similaire à celui de la politique de Search, soit b) d'adapter et de signer la politique de prévention et protection du bureau de pays de Search, soit c) d'aider le partenaire à élaborer une politique. Cette décision sera prise par la direction du bureau de pays, y compris le point focal d'éthique et de prévention et protection, et l'agence partenaire.

La formation à la prévention et protection et le soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques, pratiques et procédures de prévention et protection doivent également faire partie de tous les plans de renforcement des capacités du partenaire. Des modalités doivent être appliquées en cas de non-respect des normes de prévention et protection, y compris le retrait du financement ou du soutien, tel que conclu par l'enquête et la direction du bureau de pays. Si un incident impliquant un partenaire est signalé, il peut être demandé à Search de participer à l'enquête.

Fournisseurs : Search devrait s'assurer que tous les fournisseurs comprennent notre politique de prévention et protection. Les enfants ne doivent pas être engagés pour des travaux qui ne sont pas adaptés à leur âge ou à leur stade de développement, et qui peuvent interférer avec leur éducation ou leur temps de loisirs, ou qui peuvent les exposer à un risque important de blessure. Les bureaux de Search du monde entier devraient respecter toutes les lois nationales et internationales du travail relatives au travail des enfants (selon ce qui offre la meilleure protection). De même, si certains programmes de Search peuvent avoir pour objectif de fournir une formation à l'emploi, un mentorat et des activités génératrices de revenus aux enfants et aux jeunes, les mêmes critères seront suivis. Toute violation ou non-respect doit être signalé conformément aux procédures appropriées de la présente politique.

ANNEXE 5 - TERMES DE RÉFÉRENCE DU POINT FOCAL DE PRÉVENTION ET PROTECTION Description du rôle

Titre: Point focal prévention et protection et protection de l'enfance	
Département / Programme : Tous les départements/ programmes	Lieu : 1 point focal de prévention et protection dans chaque bureau de Search
Niveau : Moyen - supérieur	Terme : 1 an (avec possibilité de prolongation en fonction de revue).
LE "POURQUOI" - Objectif du rôle	
<p>La prévention et la protection sont la responsabilité de chacun. Afin de garantir la mise en œuvre et la socialisation de la politique de prévention et de protection et de protection de l'enfance dans l'ensemble de Search, des points focaux d'éthique et de prévention et protection (PFS) seront identifiés pour soutenir ce processus et promouvoir une culture de prévention et de protection.</p> <p>Il est nécessaire d'avoir un PFS dans chaque bureau de Search que tout le personnel, les affiliés, les partenaires et les enfants, les jeunes, les adultes vulnérables et leurs familles peuvent contacter pour des questions de prévention et protection, que ce soit pour des mesures de prévention, d'identification ou pour signaler des problèmes de prévention et protection ou d'abus. Leurs coordonnées doivent être clairement communiquées, afin que chacun, en particulier les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables participants, soient au courant qu'ils ont accès à un adulte de confiance s'ils souhaitent déposer un rapport.</p> <p>Le PFS désigné dans chaque bureau de Search est chargé de recevoir et de documenter les préoccupations concernant des incidents de prévention et protection ou des préoccupations. Il conseillera ensuite sur les mesures à prendre pour chaque cas en discutant avec les représentants de la direction et des ressources humaines concerné, si nécessaire pour faire remonter le problème.</p>	
Étendue du rôle	
<p>Rapports à : Programme ou opérations</p> <p>Rapports Directs : N/A</p> <p>Relations de travail : La nomination d'un point focal pour l'éthique et la prévention et protection peut être basée sur l'intérêt personnel, mais pour être nommé, il doit recevoir l'approbation de son supérieur</p>	

hiérarchique respective, et des tâches supplémentaires devront figurer dans son plan de travail annuel. On estime que ce rôle exigera en moyenne 10 % de leur temps [*Note : cela peut varier en fonction de la taille et du type de projets impliquant des enfants, des jeunes et des adultes vulnérables*].

Le "QUOI" - les devoirs et responsabilités essentiels

- Soutenir la mise en œuvre de la politique et des lignes directrices de Search en matière de prévention et protection et de protection de l'enfance au niveau national/local, avec le soutien de l'équipe de direction (y compris le directeur national et le directeur régional).
- Promouvoir activement la sécurité et le bien-être des enfants, des jeunes et des adultes vulnérables participant aux activités, communications et programmes de Search.
- Dispenser une formation à la prévention et protection et à la protection de l'enfance au personnel, aux affiliés et aux partenaires de Search.
- Garder un registre des formations et veiller à ce que tout le personnel, les affiliés et les partenaires de Search reçoivent un cours de prévention et protection de remise à niveau dans le cadre du démarrage du projet.
- En collaboration avec le responsable national des ressources humaines, veiller à ce que tout le personnel, les associés et les partenaires de Search lisent et comprennent la politique de prévention et protection et de protection de l'enfance, comme en témoigne un formulaire de déclaration de prévention et protection signé.
- Maintenir une base de données des incidents signalés qui est gérée par les RH
- Sensibiliser les participants au projet à la prévention et protection, afin de s'assurer que les enfants, les jeunes, les adultes vulnérables et les communautés avec lesquelles nous travaillons soient conscients des comportements acceptables qu'ils peuvent attendre des représentants de Search, et de la manière de signaler toute violation.
- Établir une liaison avec les équipes de communication de Search afin de s'assurer que tous les sites de programmes de Search, les bureaux de pays et les bureaux locaux disposent de matériaux de prévention et protection adaptés à l'âge et au développement, par exemple des affiches, des prospectus, etc.
- Veiller à ce que les départements nationaux et régionaux des ressources humaines soient informés des allégations d'abus ou des préoccupations en temps utile, dans les 24 heures suivant le signalement de l'allégation ou de la préoccupation.
- Travailler avec les gestionnaires de projet de Search pour s'assurer que les évaluations des risques sont effectuées avant la mise en œuvre du projet. Tenir compte des risques de violence faite aux enfants (émotionnelle, sexuelle, négligence, physique et exploitation) et des risques associés à une programmation risquée.
- Fournir un feedback régulier aux ressources humaines nationales, régionales et mondiales sur la conformité à la politique de prévention et protection.
- Rassembler des informations sur la cartographie des services et des référents de parcours pour la prévention et protection des interventions dans le lieu concerné. Effectuer des références si nécessaire.
- Participer à tout réseau de prévention et protection ou de PEAS inter-agences disponible.

- Respectez les principes clés, y compris le meilleur intérêt de l'enfant, ne pas nuire, honorer la dignité, l'approche de l'égalité des droits, la confidentialité, la participation et la transparence.
- Servir de ressource interne pour toutes les initiatives liées à l'éthique, y compris toutes celles liées au code de conduite de Search et à ses autres politiques et procédures subsidiaires.

Le "QUI" - Expertise technique, compétences et connaissances

Essentiel :

- Connaissance approfondie de la prévention et de la protection, de la protection des enfants, de l'égalité des droits et des abus, et capacité de développer des connaissances dans ces domaines.
- Expérience de travail avec des enfants, des jeunes ou des adultes vulnérables, par exemple dans le cadre de son rôle actuel au sein de Search.
- Expérience démontrable dans la promotion du changement au sein d'une organisation.
- Expérience en matière de renforcement des capacités et aptitude pour encadrer et à soutenir le personnel.
- Une certaine expérience dans la mise en place et la facilitation de formations pour le personnel et/ou les communautés.
- Solides compétences en matière de gestion de l'information, notamment en ce qui concerne la gestion d'une base de données et d'informations confidentielles.
- Connaissance de l'évaluation des risques pour s'assurer que les préoccupations concernant la prévention et protection sont prises en compte et adéquatement atténuées.
- Solides compétences analytiques et réflexion axée sur les solutions.
- Solides compétences en matière de coordination et de leadership proactif. Dirige en donnant l'exemple pour motiver les autres à réaliser des hautes performances.
- Capacité d'agir avec tact et discrétion, en gérant des informations sensibles.
- Excellentes compétences interpersonnelles et capacité à former des partenariats efficaces avec le personnel, les affiliés et les partenaires de Search.
- Respect de la culture et des coutumes locales.
- Haut degré de professionnalisme/intégrité.
- Bon jugement et capacité de prendre des décisions dans des situations complexes.
- Forte intelligence émotionnelle, y compris la conscience de soi.
- Fort engagement envers la formation continue.

Objectifs professionnels

- **Responsabilité** : Rendre compte et transmettre la responsabilité de ses propres actions et de celles de ses collègues et de l'organisation.
- **Attention aux détails** : La capacité de traiter des informations détaillées de manière efficace et cohérente
- **Collaboration** : La capacité de travailler efficacement avec d'autres personnes afin d'atteindre un objectif commun - même si l'objet en jeu ne présente pas de possibilités d'intérêt personnel direct.
- **Créativité** : La capacité de proposer des idées et des solutions originales et innovantes, d'adopter des points de vue en dehors des paramètres habituels.

- **Priorité à la qualité** : Établir des normes de qualité élevées et viser l'amélioration continue et l'assurance de la qualité
- **Capacité d'apprentissage** : La capacité d'absorber facilement de nouvelles informations et de les mettre en pratique de manière efficace
- **Adaptabilité** : La capacité de rester pleinement fonctionnel en s'adaptant à des circonstances changeantes (environnement, procédures et personnes).
- **Professionalisme** : Maintenir une objectivité appropriée, notamment en ce qui concerne tout incident ou enquête, et respecter la vie privée et la confidentialité de toutes les informations sensibles.

Préparé par : Katie Rice,
ancienne responsable de la
protection de
l'enfance

Approuvé par :

Superviseur :

Approuvé par RH :

Signé par l'employé :

Date :

ANNEXE 5- PRÉVENTION ET PROTECTION DES EXEMPLES DE QUESTIONS D'ENTRETIEN

Au cours du processus de recrutement, le personnel des ressources humaines de Search doit veiller à ce que les questions des entretiens intègrent les aspects de prévention et protection pour les postes dans les projets travaillant directement avec des enfants, des jeunes ou des adultes vulnérables, par exemple en posant des questions qui permettent de connaître l'expérience d'un candidat en matière de prévention et protection dans des postes précédents. Search cherche des candidats qualifiés dans leurs domaines respectifs qui comprennent également l'importance de la prévention et de la protection, ce qu'il faut pour promouvoir une culture organisationnelle sans abus, et comment gérer et répondre aux incidents de non-respect de la prévention et protection qui peuvent survenir.

Vous pouvez consulter ci-dessous une banque de questions que les RH peuvent souhaiter inclure dans les entretiens, en particulier pour les postes de direction et de RH, en conjonction avec des questions spécifiques liées au poste, explorant les compétences techniques, les aptitudes et l'expérience.

Banque de questions concernant la prévention et protection

- Pouvez-vous partager avec Search des exemples de pratiques de prévention et protection qui ont réussi ou non, dans des rôles précédents? Pourquoi quelques-unes ont-elles réussi, alors que d'autres ont échoué ?
- Quels sont les éléments essentiels d'une culture de travail libre de tout abus? · Comment feriez-vous pour promouvoir une culture organisationnelle exempte d'abus? · Quelles sont les compétences requises chez un gestionnaire en matière de prévention et protection? Comment peut-on les appliquer ?
- Comment établissez-vous la confiance au sein d'une équipe pour traiter les questions de prévention et protection?
- Quelles pratiques ou directives de prévention et protection attendez-vous d'une organisation comme Search?
- Comment pouvez-vous apprendre de vos expériences en matière de prévention et protection? Comment appliqueriez-vous cet apprentissage pour garantir un changement de pratique dans une organisation ?

ANNEXE 6 - MODÈLE D'ÉVALUATION DES RISQUES POUR LA PRÉVENTION ET PROTECTION ¹⁹

Domaine Risques identifiés (basé sur des questions) Stratégie(s) de gestion possible(s) (Exemples)		
<p>Profil des participants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quel est le profil démographique de la population dans les zones cibles (par exemple, sexe, âge, niveau d'éducation, niveau de revenu, taille du ménage, pourcentage de ménages dirigés par une femme et un enfant, âge nubile, religion, race/ethnicité, statut migratoire, etc.) ? • Quelles sont certaines des caractéristiques de la population qui peuvent rendre les individus plus susceptibles d'être victimes d'abus ou de préjudices ? Quels sont les groupes particulièrement vulnérables ? (Par exemple, les enfants anciennement associés à des groupes armés) 	<p>→ Veiller à ce que le processus de rapport et de réponse de prévention et protection reflète les besoins et les réalités des participants cibles, y compris l'identification des services pour les besoins spécifiques anticipés</p> <p>→ Adapter les activités de sensibilisation à la politique et aux procédures de prévention et protection pour répondre aux besoins spécifiques des participants</p>
<p>Profil du personnel, des partenaires et des affiliés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Y a-t-il un équilibre adéquat entre le personnel impliqué dans la programmation (au-delà des divisions de conflit, du genre, de la religion, des ethnies, etc.), en particulier entre le personnel qui s'engage directement avec les participants et les communautés locales ou qui est responsable du recrutement ? • Le personnel, les partenaires et les affiliés ont-ils été suffisamment vérifiés et formés en ce qui concerne la prévention et protection et la protection des enfants ? Ont-ils les connaissances et les capacités nécessaires pour mettre en œuvre efficacement les exigences en matière de prévention et protection ? • Y a-t-il une forte rotation du personnel ? • Avez-vous beaucoup de personnel temporaire ou bénévole ? 	<p>→ Recruter du personnel supplémentaire impliqué dans la programmation, selon les besoins, pour assurer l'équilibre entre les sexes, etc.</p> <p>→ Organiser chaque année une ou plusieurs formations (de remise à niveau) sur la prévention et protection (s'il s'agit d'un projet pluriannuel), spécifiquement axées sur les risques éventuels liés à ce programme</p> <p>→ Examiner les dossiers des</p>

¹⁹ "Adapté de "Protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PEAS): Guide pratique et kit pour l'UNICEF et ses partenaires (Protection from Sexual Exploitation and Abuse (PSEA): A Practical Guide and Toolkit for UNICEF and Partners), UNICEF. 1er avril 2020; et «Assurer la sécurité des enfants (Keeping Children Safe)». (2014), "Les normes internationales de prévention et de protection de l'enfant" (The International Child Safeguarding Standards), page 25.

	<ul style="list-style-type: none"> • Quels risques les partenaires et les affiliés représentent-ils pour les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables ? • Les partenaires et affiliés ont-ils leur propre politique de prévention et de protection et de protection des enfants ? 	<p>RH du personnel pour s'assurer que les vérifications ont été vérifications supplémentaires si nécessaire</p>
--	---	---

<p>Activités et approches du programme</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet crée-t-il ou aggrave-t-il les déséquilibres existants entre le personnel et les membres de la communauté ? Entre les participants et les autres membres de la communauté ? • Quels niveaux et types d'interactions le personnel, les partenaires et les autres affiliés ont-ils avec les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables du programme ? • Quelles activités ou services fournissez-vous qui ciblent les enfants, les jeunes, les adultes vulnérables et leurs familles ? • Comment ces activités et services ont-ils été conçus ? • Quelles considérations ont été prises pour que les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables aient accès à ces services et comment sont-ils fournis ? (C'est-à-dire horaires et lieux des activités, personnel travaillant en binôme/seul, personnel mixte, etc.) • Avez-vous pris en compte les besoins des différents enfants, jeunes ou adultes vulnérables ? (C'est-à-dire le sexe, le genre, l'âge, etc. avec une attention particulière aux groupes et identités traditionnellement marginalisés et/ou minoritaires) • Les activités du projet exposeront-elles différents 	<ul style="list-style-type: none"> → Organiser une session sur la prévention et protection et le comportement attendu (entre le personnel et les participants et entre les participants) avec les participants au cours du premier mois d'activités → Organiser des visites de contrôle périodiques par une personne jouant un rôle de gestion ou de surveillance des programmes → Veiller à ce que le personnel porte des signes d'identification visibles (par exemple casquettes, gilets, T Shirts) lors de la conduite des activités du programme et fournir ces signes d'identification au besoin → Veiller à ce que les participants au programme soient régulièrement informés de leurs droits, du comportement attendu du
---	--	---

	<p><i>participants à différents risques ? Examinez les risques en fonction des catégories communes suivantes auxquelles les jeunes sont confrontés</i>²⁰.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Socioculturels (par exemple, stéréotypes, pression, stigmatisation)</i> ○ <i>Juridique (par exemple, lacunes ou obstacles de la législation ou des politiques, dans l'accès à la justice)</i> ○ <i>Politique (négarion par les dirigeants politiques des droits humains des jeunes et de leur droit à les défendre, étiquetage des défenseurs des jeunes comme des militants avec des motifs politiques, représailles)</i> ○ <i>Physique (violence, torture, harcèlement, emprisonnement, violence de genre, déplacement forcé, menaces aux membres de la famille)</i> ○ <i>Financier (manque de fonds accessibles pour l'activisme, manque de ressources pour les renflouements, dépendance financière générale vis-à-vis des adultes)</i> ○ <i>Numérique (harcèlement en ligne, surveillance, violation de la vie privée).</i> ● <i>Le personnel du projet est-il clairement identifié lors de la conduite des activités du projet ?</i> ● <i>Y aura-t-il des visiteurs externes pendant les activités du projet ? Qui appréciera et accompagner leurs visites ?</i> 	<p><i>personnel et de la manière de signaler les problèmes</i></p>
--	---	--

²⁰ Ces risques et exemples sont tirés des travaux du groupe de travail sur la protection de la Coalition mondiale sur la jeunesse, la paix et la sécurité, dont la division Enfance et jeunesse de Search est co-fondatrice et co-présidente

Contexte du programme

- Où se déroulent les activités du programme (camp, établissement informel, communauté d'accueil, milieu rural/urbain, etc.) ? Quels sont les risques spécifiques associés à ce lieu (par exemple, l'absence de mécanismes de plainte ou de fournisseurs de services, l'insécurité, les arrêts arbitraires de jeunes) ?
- Quelle est l'attitude des participants et de leurs communautés envers les

différents types d'abus et de préoccupations ?

- Dans quelle mesure les participants se sentiraient-ils à l'aise pour signaler des

Problèmes de prévention et de protection ?

- Existe-t-il un mécanisme inter-agences pour les commentaires/plaintes des communautés à cet endroit ?

→ Créer un environnement plus sûr sur le lieu du programme (par

exemple, installer des lumières, engager des

gardiens de nuit)

→ Travailler avec les communautés pour adapter les mécanismes de plainte à leurs besoins

→ Veiller à ce que les participants connaissent et puissent accéder aux mécanismes inter-agences pour les plaintes dans le(s) lieu(x) du programme

<p>Communications</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles informations ou représentations des enfants, des jeunes ou des adultes vulnérables votre organisation utilise-t-elle ou prévoit-elle d'utiliser dans le cadre de ce programme ? • Comment ces informations sont-elles conservées et présentées, et à qui sont-elles destinées ? • Quelles techniques votre organisation utilise-t-elle et pour qui ? • Comment l'utilisation de ces TIC est-elle régulière? • Y a-t-il des participants ou des groupes particulièrement vulnérables aux risques liés aux communications ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurez-vous que les identités des participants ou groupes à haut risque sont protégées en supprimant les noms et les détails d'identification de tous les dossiers • Désigner le lieu où seront conservés tous les documents relatifs au consentement éclairé (et à l'assentiment)
------------------------------	--	--

ANNEXE 7 - MODÈLE DE LISTE DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET PROTECTION ²¹

Sécurité - digitale et physique	<i>Des mesures immédiates de sécurité ou de protection pour les enfants, les jeunes ou les adultes vulnérables afin de faire face au risque de représailles ou de violence pouvant résulter de la programmation ou pendant celle-ci, telles qu'un abri sûr (c'est-à-dire un espace offrant une sécurité temporaire aux personnes fuyant des préjudices), une aide à la réinstallation, une aide à la prévention et protection numérique, etc.</i>
Soins médicaux	<i>Soins médicaux, y compris le traitement des infections sexuellement transmissibles (IST), les soins de grossesse, la contraception d'urgence</i>
Santé mentale et soutien psychosocial	<i>Soins de santé mentale (y compris les ressources en matière de traumatismes), soutien émotionnel et pratique, soit individuel ou communautaire, y compris les mécanismes de prévention et protection informels / communautaires et la manière dont ils fonctionnent, les ressources communautaires telles que les groupes de défense locaux, les groupes communautaires et religieux, ou les activités organisées pour les enfants, les jeunes ou les adultes vulnérables qui pourraient aider au bien-être psychosocial des participants.</i>
Services et ressources juridiques	<p><i>-Détails de tout organisme gouvernemental ou organisation ayant une autorité officielle pour la prévention et protection des enfants, des jeunes ou des adultes vulnérables</i></p> <p><i>-Résumé de la législation régissant le bien-être/la prévention et protection/la protection des enfants des jeunes et des adultes vulnérables, y compris les conventions internationales dont le pays est signataire ou qu'il a ratifiées (par exemple : Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant), la position de la police locale concernant les enquêtes sur les agressions criminelles contre les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables et la probabilité de poursuites pour ces infractions</i></p>

²¹ "Protection contre l'exploitation et les abus sexuels" (PSEA) : "Un guide pratique et kit d'outils pour l'UNICEF et ses partenaires (A Practical Guide and Toolkit for UNICEF and Partners)" UNICEF. 1er avril 2020

	<i>- Services d'assistance juridique, y compris des conseils juridiques gratuits, une représentation juridique et d'autres formes d'aide (Note : si possible, cette représentation et cette aide juridiques doivent être fournies indépendamment de l'employeur de l'auteur présumé).</i>
Assistance matérielle de base	<i>Services ou organisations fournissant de la nourriture, des vêtements, un logement, une réintégration scolaire, aide à la subsistance, etc.</i>
Prévention et Protection de la formation et de la mise en pratique	<i>Établir des contacts avec les institutions académiques travaillant sur les droits de l'enfant Identifier et établir des contacts avec des organisations locales à but non lucratif / des organisations internationales à but non lucratif / des institutions universitaires et d'autres organisations travaillant dans le domaine de la protection / des droits / de la prévention et protection</i>

ANNEX 8- OUTIL D'AUTO-AUDIT DE PRÉVENTION ET PROTECTION ²²

L'objectif de l'audit est de passer en revue et de fournir un aperçu de ce que Search fait pour assurer la sécurité des enfants, des jeunes et des adultes vulnérables, de la qualité de nos actions, de la sensibilisation aux mesures de prévention et protection au sein de Search et des améliorations en matière de prévention et protection sur lesquelles nous devons nous concentrer.

Veillez prendre en considération les stratégies de risque et d'atténuation que nous appliquons à travers Search, ce que chaque membre du personnel ou affilié de Search fait de manière positive pour prévention et protection les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables, et ce que Search doit faire de mieux. Nous aimerions que vous preniez en considération chaque déclaration relative aux 4 normes : 1) Politique, 2) Personnes, 3) Procédures, et 4) Responsabilité.

Vous devrez décider si chaque déclaration est : **A: en place ; B: partiellement en place; C: pas en place.**

Norme 1: Politique	A B C
Search dispose d'une politique de prévention et protection écrite, approuvée par l'organe de direction compétent, à laquelle tous les membres du personnel et les associés (y compris les partenaires) sont tenus d'adhérer.	
La Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant et d'autres conventions et directives relatives aux enfants, aux jeunes et aux adultes vulnérables guident la Politique de prévention et de protection de Search.	

La politique de prévention et de protection est écrite de manière claire et facilement compréhensible et est publiée, promue et distribuée largement à toutes les parties prenantes, y compris les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables.	
La politique de prévention et protection indique clairement que toutes les personnes ont les mêmes droits à la protection et que certains enfants, jeunes et adultes vulnérables sont confrontés à des risques et à des difficultés particulières pour obtenir de l'aide, en raison de leur origine ethnique, de leur sexe, de leur âge, de leur religion, de leur handicap ou de leur orientation sexuelle.	
La politique de prévention et protection vise à protéger les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables des préjudices causés par les comportements inappropriés du personnel, des associés et d'autres personnes, des pratiques inadéquates et de ses activités opérationnelles lorsque celles-ci peuvent nuire aux enfants ou les mettre en danger en raison d'une mauvaise conception et/ou d'une mauvaise exécution, par exemple.	
<i>Search indique clairement que la responsabilité ultime de garantir la sécurité des enfants, des jeunes et des adultes vulnérables en contact avec le personnel, les opérations ou les programmes de Search repose sur les cadres supérieurs (PDG, président) et les directeurs.</i>	

²² This has been taken directly from the Keeping Children Safe Website, accessed here: <https://www.keepingchildrensafe.org.uk/how-we-keep-children-safe/accountability/self-audit-tool>

Norme 2: Personnes	A B C
Il existe des lignes directrices écrites sur le comportement (code de conduite) qui fournissent des orientations sur la manière appropriée/ les normes de comportement attendues envers et parmi les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables.	
Tout le personnel et les associés de Search ont suivi une formation sur la prévention et la protection qui comprend une introduction à la politique et aux procédures de prévention et protection de Search, et qui ont appris à reconnaître et à répondre aux préoccupations concernant les abus et la protection des enfants.	
<i>Search est réceptif et conscient des questions de prévention et protection afin que les problèmes puissent être facilement identifiés, soulevés et discutés. Le personnel, les associés et les partenaires de Search doivent avoir accès à des conseils et à un soutien en cas de préoccupations ou d'incidents (par exemple, un point focal d'éthique et de prévention et protection). Ce personnel devra également être en mesure d'identifier les sources de soutien pour les enfants, les jeunes, les adultes vulnérables et leurs familles (par exemple, liste de référence pour le soutien).</i>	
Les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables (ainsi que les personnes qui s'occupent d'eux, si nécessaire) sont sensibilisés à leur droit d'être à l'abri des abus et reçoivent des conseils et un soutien pour se protéger, notamment en ce qui concerne les risques liés à la participation aux programmes de Search et les informations sur les endroits où trouver de l'aide.	
<i>Search désigne des personnes clés à différents niveaux (y compris au niveau du PDG, du président et du directeur) comme "points focaux" ayant des responsabilités clairement définies pour défendre, soutenir et communiquer sur la prévention et la protection et pour le fonctionnement efficace de la politique de prévention et protection.</i>	
Les "points focaux" désignés sont formés à des compétences spécifiques pour remplir leur rôle, notamment à des techniques d'entretien adaptées à l'âge et au développement des personnes et sensibles aux traumatismes.	

Les organisations partenaires sont tenues et encouragées à élaborer des mesures basiques de prévention et protection appropriées à leur organisation.	
---	--

Norme 3: Procédures	A B C
<i>Search demande de faire des exercices de cartographie locale qui analysent les dispositions juridiques, les aides sociales et les mesures de protection des enfants, des jeunes et des adultes vulnérables dans le contexte dans lequel il fonctionne.</i>	

Il existe un processus approprié pour signaler et répondre aux incidents et préoccupations en matière de prévention et protection et de protection de l'enfance qui correspond aux systèmes locaux de traitement des incidents de mauvais traitements (tels que identifiés dans l'exercice de cartographie).	
L'identification et l'atténuation du risque de prévention et protection sont intégrées dans les processus d'évaluation des risques à tous les niveaux, c'est-à-dire depuis l'identification des risques organisationnels jusqu'à la planification d'une activité impliquant ou ayant un impact sur les enfants, les jeunes ou les adultes vulnérables.	
Une liste de référence de soutien est créée et mise à jour régulièrement en fonction des risques de prévention et protection identifiés.	
Des ressources humaines et financières adéquates sont mises à disposition pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des mesures de prévention et protection.	
Il existe des procédures claires qui fournissent des conseils étape par étape sur la manière de signaler en toute sécurité, qui sont liées à la politique et aux procédures disciplinaires de Search.	
Les mesures de prévention et protection sont intégrées et gérées activement dans les processus et systèmes organisationnels existants (planification stratégique, budgétisation, recrutement, gestion du cycle des programmes, gestion des performances, achats, etc.) afin de garantir que la prévention et protection des enfants, des jeunes et des adultes vulnérables soit une caractéristique de tous les aspects clés des opérations de Search.	

Norme 4: Responsabilité	A B C
Des dispositions sont en place pour contrôler le respect et la mise en œuvre des politiques et procédures de prévention et protection par des mesures spécifiques et/ou l'intégration dans les systèmes existants d'assurance qualité, de gestion des risques, d'audit, de suivi et de révision.	
Des mécanismes sont en place pour les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables afin de leur permettre de fournir un feedback confidentiel tout au long du projet et de participer au suivi et à l'évaluation du projet ainsi qu'à l'efficacité des normes de prévention et protection et à la conduite du personnel/des affiliés du projet.	
Il existe un système de rapports réguliers aux principaux forums de gestion, notamment au niveau des directeurs généraux, des présidents et des directeurs, pour suivre les progrès et les performances en matière de prévention et protection, y compris les informations sur la prévention et protection et des affaires.	
Des organes externes ou indépendants tels que le conseil d'administration, les comités de surveillance sont utilisés pour surveiller les performances dans ce domaine et demander des comptes au personnel de	

direction en ce qui concerne la prévention et la protection.	
--	--

Il est possible de profiter de l'expérience pratique en matière de prévention et protection pour la réintégrer dans le développement de l'organisation.	
Les politiques et les pratiques sont revues à des intervalles réguliers et font l'objet d'une évaluation formelle tous les trois ans.	
Les progrès, les performances et les leçons apprises sont communiqués aux principales parties concernées (forums de gestion et organismes externes ou indépendants, le cas échéant) et inclus dans les rapports annuels de Search.	